

LE 27 JANVIER 2025
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. le maire suppléant, Robert Charron.

Sont présents les conseillères et conseillers :

Mmes Guylaine Coursol
Roxanne Therrien
Francine Charles
Émilie Derganc
Catherine Maréchal
MM. Michel Lauzon
François Bélanger

Sont également présents :

MM. Sébastien Gauthier, directeur général adjoint
Nicolas Bucci, greffier

Sont absents :

M. Patrick Charbonneau, maire
Mme Isabelle Gauthier, conseillère
M. Marc Laurin, conseiller

Est également absent :

M. Mario Boily, directeur général

37-01-2025	Consultation relative à la demande de démolition d'un bâtiment situé au 4331, rue Lalande (lot 1 847 058), dans le secteur de Saint-Hermas. (X6 511)
-------------------	---

Le maire explique d'abord les objets principaux de la demande de démolition d'un bâtiment situé au 4331, rue Lalande (lot 1 847 058), dans le secteur de Saint-Hermas;

Par la suite, le maire invite les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé à l'égard de cette demande de démolition.

38-01-2025	Adoption de l'ordre du jour.
-------------------	-------------------------------------

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 janvier 2025, tel que modifié comme suit :

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

- a) Création d'une fonction et d'un poste professionnel de chargé de projet - gestion des matières résiduelles au Service de l'environnement et du développement durable. (G4 110 et G4 200)
- b) Création d'une fonction et d'un poste professionnel d'avocat en litige au Contentieux - Ville de Mirabel. (G4 110)
- c) Abolition de postes et création de fonctions au Service de la trésorerie et signature d'une lettre d'entente. (G4 114, G4 110 et G4 611 S40)
- d) Embauches à la fonction de chef - camp de jour au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)

39-01-2025 Approbation du procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 janvier 2025, tel que présenté.

40-01-2025 Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 14 au 27 janvier 2025 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	<u>21 835 694,05 \$</u>
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	<u>505 592,01 \$</u>
• TOTAL.....	<u>22 341 286,06 \$</u>

accompagnés du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

D'accepter le dépôt du rapport sur la reddition de comptes relatif aux contrats de gré à gré autorisés, à la disposition d'actifs, aux règlements de litiges et griefs, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 27 janvier 2025.

41-01-2025 Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2025. (G3 312 N1059)

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De renouveler l'adhésion de la Ville de Mirabel à l'Union des municipalités du Québec et d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle et de la tarification au Carrefour du capital humain, le tout pour la période du 1^{er} janvier

au 31 décembre 2025, pour un montant total de 61 325,66 \$, incluant les taxes applicables, soit un montant de 43 551,68 \$ pour la cotisation annuelle et de 17 773,99 \$ pour le Carrefour du capital humain.

42-01-2025	Entente relative à la communication de renseignements dans le but de favoriser le développement des activités agricoles ou la protection du territoire avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. (G3 311 U4 N12046)
-------------------	--

CONSIDÉRANT QUE les autorités du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ont autorisé la communication de renseignements de nature personnelle et confidentielle à la Ville dans le but de favoriser le développement des activités agricoles ou la protection du territoire agricole, afin de l'aider à respecter les attentes gouvernementales et favoriser une collaboration accrue entre celle-ci et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur aux affaires régionales et associé à la direction générales, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation relativement à la communication de renseignements de nature personnelle et confidentielle à une municipalité régionale de comté dans le but de favoriser le développement des activités agricoles ou la protection du territoire agricole, ainsi que tous documents relatifs à ladite entente, tel qu'il appert d'un projet daté du 27 janvier 2025 ou de tout projet d'entente lui étant substantiellement conforme.

43-01-2025	Signature d'une entente relative à l'utilisation du centre de relève 9-1-1 et répartition des appels avec la Ville de Saint-Eustache. (G2 400 U4 N4580 #123757)
-------------------	--

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2024-09-489, adoptée le 17 septembre 2024, la Ville de Blainville met fin à l'entente pour la mise en place d'un centre de relève 9-1-1 et répartition des appels, intervenue en 2014 et qu'il y a donc lieu de conclure une nouvelle entente à cet effet;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser, le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relative à l'utilisation du centre de relève 9-1-1 et répartition des appels avec la Ville de Saint-Eustache, tel qu'il appert d'un projet d'entente daté du 27 janvier 2025 ou tout projet d'entente y étant substantiellement conforme, de même que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

44-01-2025	Adoption du second projet de règlement numéro PU-2650 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à augmenter la densité maximale pour les usages de la classe M dans la zone M 5-29, dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400)
-------------------	---

CONSIDÉRANT QUE ce conseil adoptait le 9 décembre 2024 un premier projet de règlement numéro PU-2650 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à augmenter la densité maximale pour les usages de la classe M dans la zone M 5-29, dans le secteur de Saint-Canut;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2650 a fait l'objet de consultation publique tenue par l'intermédiaire de la présidente du comité consultatif d'urbanisme dûment autorisée, la consultation ayant eu lieu le 13 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été formulé, tel qu'il appert au rapport de consultation daté du 13 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE des copies du second projet de règlement sont mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'adopter le second projet de règlement numéro PU-2650, le tout sans modification.

45-01-2025	Adoption du règlement numéro U-2645 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à : <ul style="list-style-type: none">– préciser diverses dispositions concernant l'usage « Habitation en milieu agricole »;– revoir les normes encadrant les logements pour travailleur agricole. (G8 400)
-------------------	---

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 28 octobre 2024, le projet de règlement numéro PU-2645 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2645 a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 11 novembre 2024 et que lors de la séance du conseil tenue le 13 janvier 2025, le second projet de règlement numéro PU-2645 a été adopté, avec les modifications suivantes :

- à l'article 2 du second projet de règlement numéro PU-2645 :
- remplacer, dans l'élément de liste ii., la phrase par « *dans la portion entre la façade du bâtiment et la voie publique ainsi qu'autour de la résidence dans une bande de 15 mètres* » par la phrase « *sur une superficie maximale de 2 500 m² qui doit absolument inclure la portion du terrain située entre la voie publique et la résidence* »;
- à l'article 3 du second projet de règlement numéro PU-2645 :
- ajouter la phrase suivante au 2^e paragraphe de la section b) « *De manière accessoire, les chambres non utilisées pourraient être occupées par des travailleurs agricoles œuvrant sur une exploitation agricole située à proximité.* »;

- à l'élément de liste iv. remplacer « 12 mois » par « 24 mois ».
- remplacer les termes « *saisonniers* » par « *agricoles* »;
- apporter quelques ajustements de nature cléricale;
- ajouter la phrase « *Lorsqu'il s'agit de bâtiments temporaires* » au début de l'élément de liste X. et retirer le paragraphe suivant qui devient non nécessaire vu la précision précédente.

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2645 nous est parvenue au plus tard le 23 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement sont mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2645, tel que présenté.

46-01-2025 Adoption du règlement numéro U-2651 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone H 5-10 à même une partie de la zone P 5-56, dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 25 novembre 2024, le projet de règlement numéro PU-2651 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2651 a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 9 décembre 2024 et que lors de la séance du conseil tenue le 13 janvier 2025, le second projet de règlement numéro PU-2651 a été adopté, sans modification.

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2651 nous est parvenue au plus tard le 23 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement sont mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2651, tel que présenté.

47-01-2025 Adoption du règlement numéro 2661 modifiant le règlement numéro 843 modifiant divers règlements pour tenir compte, soit d'une majoration des tarifs prévus aux règlements, soit de l'ajout de nouveaux tarifs non encore exigés et autres dispositions connexes, afin de modifier des tarifs concernant une demande de révision d'évaluation foncière. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet, sa portée, son coût s'il y a lieu, son mode de financement, son mode de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement ont été mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2661, tel que présenté.

48-01-2025	Nomination d'un directeur aux affaires régionales et associé à la direction générale. (G4 200)
-------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

De nommer, Dominic Noiseux, au poste de directeur aux affaires régionales et associé à la direction générale, à titre de cadre supérieur, le tout selon les conditions de travail négociées et spécifiées dans un document préparé par le directeur général, le tout rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

49-01-2025	Abolition du Programme de prime pour les cadres et les professionnels. (G4 310 N14250)
-------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'abolir le *Programme de prime*, tel qu'adopté en vertu de la résolution numéro 529-06-2023 et par conséquent d'abroger ladite résolution.

50-01-2025	Mise à jour de la politique sur le harcèlement psychologique et sexuel au travail. (G4 U1 N13640)
-------------------	--

Il est proposé et résolu unanimement :

De mettre à jour et d'adopter la *Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel au travail*, tel qu'il appert du projet de politique daté de décembre 2024.

51-01-2025	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0153, pour l'immeuble situé sur la rue du Parc, sur le lot 6 620 622, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
-------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0153, de « Immobilier Matterhorn inc. (Nicolas Goyer-Renaud) », relativement à la construction d'un nouveau

bâtiment commercial, pour l'immeuble situé sur la rue du Parc, sur le lot 6 620 622, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

52-01-2025 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0191, pour l'immeuble situé au 9208-9214, rue Dumouchel, sur le lot 5 178 198, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 114)

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0191, de « 9382-1288 Québec inc. (Christine Brodeur) », relativement à la modification de l'un des revêtements extérieurs sur une habitation multifamiliale de 4 logements, pour l'immeuble situé au 9208-9214, rue Dumouchel, sur le lot 5 178 198, dans le secteur de Saint-Benoît, tel que présenté.

53-01-2025 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0192, pour l'immeuble situé au 18125, rue Notre-Dame, sur le lot 6 357 896, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0192, de « Édifice commercial Mirabel inc. », relativement à de nouvelles enseignes pour le commerce *BlackBurn Athlétique*, pour l'immeuble situé au 18125, rue Notre-Dame, sur le lot 6 357 896, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté.

54-01-2025 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0194, pour l'immeuble situé au 17785, boulevard de Versailles, sur le lot 5 084 573, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0194, de « Gestion Cité Mirabel inc. », relativement à la modification d'un PIIA approuvé (2023-28), pour l'immeuble situé au 17785, boulevard de Versailles, sur le lot 5 084 573, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté.

55-01-2025 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0199, pour l'immeuble situé au 8175, chemin du Chicot Nord, sur le lot 6 339 179, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0199, de « 9354-6786 Québec inc. (Cédric Constantin) », relativement à la modification des stationnements, pour l'immeuble situé au 8175, chemin du Chicot Nord, sur le lot 6 339 179, dans le secteur de Saint-Augustin, sous réserves qu'un mur écran soit installé entre les bornes de recharge et le transformateur afin qu'il ne soit pas visible de la rue.

56-01-2025 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0003, pour l'immeuble situé au 13937-13939, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 691 876, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0003, de « David Dubois, Steve Dubois, Michael Dubois et Mélanie Dubois », relativement au remplacement des galeries à l'avant du bâtiment, pour l'immeuble situé au 13937-13939, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 691 876, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

57-01-2025 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0006, pour l'immeuble situé au 1620, chemin Bourbonnière, sur le lot 1 846 815, dans le secteur de Saint-Jérusalem. (X6 114)**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0006, de « Caroline Lapierre », relativement au remplacement du revêtement de mur métallique extérieur projeté pour l'agrandissement d'une écurie existante afin d'y aménager une clinique vétérinaire pour chevaux par du revêtement de pruche verticale (bois), de couleur naturelle comme l'existant, pour l'immeuble situé au 1620, chemin Bourbonnière, sur le lot 1 846 815, dans le secteur de Saint-Jérusalem, tel que présenté.

58-01-2025	Modification de la résolution numéro 731-11-2024 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025, afin de modifier une date de séance. (G1 211 101 120)
-------------------	---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 731-11-2024 *Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025*, adoptée le 11 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une séance de ce conseil avait été fixée, le lundi 23 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE les festivités de la Fête Nationale du Québec se tiendront le 23 juin 2025;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De reporter la séance fixée le lundi 23 juin 2025 au mercredi 25 juin 2025.

59-01-2025	Adhésion à la Communauté de pratique des municipalités durable du Réseau intersectoriel francophone pour les Objectifs de développement durable (RésODD). (G3 316 N15987)
-------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville est soucieuse de s'engager dans des démarches qui prennent en compte et répondent de façon durable aux enjeux territoriaux, économiques et sociaux;

CONSIDÉRANT QUE cet engagement est cohérent avec d'autres projets et politiques de la Ville, comme le Carrefour d'innovation écoresponsable de Mirabel, le Plan d'adaptation aux changements climatiques, le Plan de développement d'une communauté nourricière et la nomination d'un conseiller scientifique en chef;

CONSIDÉRANT QUE la Ville sera forte de nouvelles alliances pour faire face au climat d'incertitude et à la complexité des défis territoriaux à relever;

CONSIDÉRANT les retombées potentielles que peut amener la communauté de pratique à la Ville et l'Écosystème;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adhérer à la Communauté de pratique des municipalités durable du Réseau intersectoriel francophone pour les Objectifs de développement durable.

D'autoriser, la directrice de Mirabel économique, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, les ententes et tout document nécessaire pour le projet en titre.

60-01-2025	Renouvellement de mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU). (X6 U5 N435)
-------------------	--

CONSIDÉRANT QUE les mandats, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), de Lise Taillefer, Patrice Bigras, Patrice Cyr, Normand Laberge et Marc-Antoine Rochon sont échus depuis le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE lesdits membres sont intéressés à poursuivre leur mandat;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

De renouveler, rétroactivement au 1^{er} janvier 2025, les mandats de Lise Taillefer, Patrice Bigras, Patrice Cyr, Normand Laberge et Marc-Antoine Rochon, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, jusqu'au 30 novembre 2025.

61-01-2025	Démolition d'un bâtiment situé au 4331, rue Lalande (lot 1 847 058), dans le secteur de Saint-Hermas. (X6 511)
-------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment situé au 4331, rue Lalande (lot 1 847 058), dans le secteur de Saint-Hermas, de la compagnie « Gestion B&C Cloutier inc. (Benoît Cloutier) » (ci-après appelée « le propriétaire »);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la propriété désire reconstruire un bâtiment, soit la construction d'un nouvel immeuble résidentiel à l'endroit où est situé le bâtiment à démolir;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'autoriser la démolition du bâtiment situé au 4331, rue Lalande (lot 1 847 058), dans le secteur de Saint-Hermas, à la condition que le propriétaire ou tout propriétaire subséquent construise un ou des bâtiments sur le site du bâtiment à démolir, d'une valeur foncière minimale de soixante-dix-neuf mille quatre cents dollars (79 400 \$) à être portée au rôle d'évaluation au plus tard le 27 janvier 2026, le propriétaire s'obligeant à inscrire cette condition dans tout acte de vente translatif de propriété.

À défaut de remplir la condition prévue ci-dessus, le propriétaire devra verser pour chaque année une somme minimale correspondant à la taxation annuelle calculée sur une valeur de bâtiment de 79 400 \$ au taux résiduel, et ce, jusqu'à ce qu'une telle valeur soit portée au rôle d'évaluation, lequel montant de 79 400 \$ sera indexé en fonction du rôle d'évaluation en vigueur selon l'augmentation moyenne d'un immeuble résidentiel.

62-01-2025 Adoption de la *Stratégie de l'Érable de Mirabel 2025-2029*. (FSD-2025-06) (X6 300 N15972 et G5 500 N15601)

CONSIDÉRANT QUE l'érable a été choisi comme projet signature identitaire du terroir de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets structurants, dont certains permettant d'auto-générer des revenus, émaneront de la mise en œuvre de cette stratégie pour dynamiser et rendre plus résiliente l'industrie acéricole et touristique de Mirabel et de la région;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'adopter la *Stratégie de l'Érable de Mirabel 2025-2029*.

D'octroyer, au Comité stratégique de l'érable, un montant de 30 000 \$, à titre de subvention, pris à même le FRR-Volet 2.

63-01-2025 Appui à la semaine de prévention du suicide. (G3 316)

CONSIDÉRANT la tenue annuelle d'une Semaine nationale de prévention du suicide;

CONSIDÉRANT QUE dans les Laurentides, on compte malheureusement une moyenne de 86 suicides par année, 21 hospitalisations pour tentatives de suicides par mois en moyenne et 9 consultations par jour en moyenne pour des idées suicidaires;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir l'organisme des Laurentides Centre de prévention suicide Faubourg qui offre des services permettant de prévenir le suicide et renforcer le soutien aux individus en difficulté;

Il est proposé et résolu unanimement :

De proclamer, du 2 au 8 février 2025, la *Semaine nationale de prévention du suicide*, comme un moment clé de sensibilisation dans le but d'agir en prévention à plusieurs niveaux.

D'appuyer les initiatives locales de prévention en collaborant avec l'organisme « *Centre prévention du suicide Faubourg* » pour publiciser leurs actions en prévention du suicide.

64-01-2025 Dépôt et approbation des rapports finaux dans le cadre de subventions de la Communauté métropolitaine de Montréal du Programme de remise en culture de friches agricoles, soit pour un projet de remise en culture et la réalisation de jardins communautaires et collectifs, dans le secteur du Petit-Saint-Charles. (G5 500 U4 N11159)

CONSIDÉRANT la convention signée avec la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme de remise en culture de friches agricoles, soit pour le projet de remise en culture du territoire agricole et la

réalisation de jardins communautaires et collectifs, dans le secteur du Petit-Saint-Charles;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver les rapports finaux et les fiches de synthèses, dans le cadre de subventions de la Communauté métropolitaine de Montréal du Programme de remise en culture de friches agricoles, soit pour un projet de remise en culture et la réalisation de jardins communautaires et collectifs, dans le secteur du Petit-Saint-Charles.

De transmettre la reddition de comptes et d'informer la Communauté métropolitaine de Montréal que la ville confirme avoir réaliser son engagement à assumer sa part d'investissement pour la réalisation dudit projet.

65-01-2025	Avis de la Ville de Mirabel sur le second Projet du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé de la Communauté métropolitaine de Montréal. (G3 400 N14484 #122478)
-------------------	---

CONSIDERANT la résolution numéro CC24-048 adoptée par le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) lors de la séance du 30 septembre 2024 adoptant le second Projet du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (2^e PPMADR);

CONSIDERANT QUE le Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé de la CMM, lorsqu'il sera en vigueur, aura un impact important sur la planification du territoire de la Ville;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter, l'avis de la Ville sur le second Projet du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal contenu dans le document intitulé « *Position de la Ville de Mirabel sur le second projet de PMAD révisé* » et de le transmettre à la Communauté métropolitaine de Montréal, au plus tard le 29 janvier 2025.

Dépôt de documents.

Le greffier dépose au conseil les documents suivants :

- a) rapport relatif au mouvement des ressources humaines, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 24 janvier 2025; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbaux numéros 2025-02, 2025-03, 2025-04, 2025-05, 2025-06 et 2025-07 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparés

par le greffier, Nicolas Bucci et la greffière adjointe, Larissa Sirima.
(G1 211 101 120 N11458)

Affaires nouvelles.

66-01-2025 Création d'une fonction et d'un poste professionnel de chargé de projet - gestion des matières résiduelles au Service de l'environnement et du développement durable. (G4 110 et G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De créer une fonction et d'un poste professionnel non syndiqué de chargé de projet - gestion des matières résiduelles au Service de l'environnement et du développement durable, en date du 28 janvier 2025.

67-01-2025 Création d'une fonction et d'un poste professionnel d'avocat en litige au Contentieux – Ville de Mirabel. (G4 110)

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De créer une fonction et un poste professionnel non syndiqué d'avocat en litige au Contentieux - Ville de Mirabel, en date du 28 janvier 2025.

68-01-2025 Abolition de postes et création de fonctions au Service de la trésorerie et signature d'une lettre d'entente. (G4 114, G4 110 et G4 611 S40)

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'abolir, à compter du 28 janvier 2025, au Service de la trésorerie :

- un (1) poste d'assistant-comptable;
- un (1) poste d'agent à la perception et à l'évaluation.

De créer, à compter du 28 janvier 2025, au Service de la trésorerie :

- un (1) poste régulier à temps plein de comptable;
- une fonction et d'un (1) poste régulier à temps plein de technicien à la taxation et à l'évaluation;
- d'une fonction et d'un (1) poste régulier à temps plein de technicien à la perception et à la facturation.

D'autoriser le directeur général, Mario Boily, et le conseiller RH (spécialisé en relations de travail), Jean-Sébastien Martel, à signer pour, et au nom de la Ville, avec le « Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N) – Cols blancs », la lettre d'entente numéro 40 relativement à la restructuration du Service de la trésorerie.

69-01-2025	Embauches à la fonction de chef - camp de jour au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)
-------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'embaucher, Dalia Fiorani et Noémie Lajeunesse, à titre de cadre intermédiaire - étudiant, à la fonction de chef - camp de jour au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le tout selon les conditions de travail spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

Parole aux conseillères et conseillers.
--

Chaque conseillère et conseiller, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

70-01-2025	Levée de la séance.
-------------------	----------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Patrick Charbonneau, maire

Nicolas Bucci, greffier